

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0044985

144424

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0856

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZIDANI Abdelljalil

Date de naissance : 04-08-1949 à Casablanca

Adresse : Rue Villa 37 groupe W EL OULEMA

1147 HASSAN 1 Casablanca

Tél. 0661101385 Total des frais engagés : 600 + 1780 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

  
Dr. AMMOUI Marouane  
Médecin des Urgences

Date de consultation : 26/12/2022

Nom et prénom du malade : Zidani Abdelljalil Age: 73 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA 09 JAN. 2023 Le : 26/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/12 2022		235	600,00	Dr. AMMOURI Marouane Médecin des Urgences

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'UNIS 451, Bd Our-Rabii Casablanca	26/12/2022	1780,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Vita C 1000

PPU 15DH30  
EXP 08/2025  
LOT 29044 5

Dr. AMMOUI  
Médecin des Urgences

LOT 222292  
06 24  
PPV 97.90 DH

PPV 79DH70  
PER 06/25  
LOT 12210

PPV 79DH70  
PER 06/25  
LOT L2208

CAR VO 24  
PPV 97.90 DH

AMBULANCE BLOC MOBILE DE RÉANIMATION

TRANSPORT PRIVE

Évacuation Sanitaire par Avion

Service Mobile Pompe Funèbre Marocain - Médecin et Infirmier à Domicile  
Medicalisation d'équipements - Vente et location de Matériel

PHARMACIE D'ABDELMOUEN  
451 Bd. Oum-Rabii  
Casablanca

Vita C 1000

PPU 15DH30  
EXP 08/2025  
LOT 29044 5

## ORDONNANCE

Zidane, Abdjalil, Hajja, Casablanca, Le 26.07.2023

1. TAZIKI 500mg : 1g/1l - 06'auv

2. EFIKON 200mg : 1g/2l - 08' (u<sup>2</sup>g)

3. VITC 1000 : 1g/1l - 10'au

4. A fixed spray : 1cage 3p

5. APIXOL spray : 1cage 3p

LOT 220005  
PER 03/24  
PPV 82DH10

6. ESTAG 20mg : 1g/1l - 1h

7. Vogaine spray : 1cage 3p 28'.

(u<sup>2</sup>g), 8. Jamurat 50/80mg 1cage 1 - 3'au

u28' x 3

PHARMACIE DU NIL  
451, Bd. Oum-Rabii  
Casablanca

SERVICE 24/24H ET 7J/7

ANGLE BD ABDELMOUMEN ET SOUMAYA RES SHEHRAZADES 5<sup>ME</sup> ETAGE N° 22  
CASABLANCA-MAROC TEL : 0522272739/0668703621 E

MAIL : Najd.assistance@hotmail.com

PATENTE : 34773677 - RC : 330517 - IF : 15266886 - ICE : 0001307140000677

Dr. AMMOUI Marouane  
Médecin des Urgences

178?

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Lot :  
EXP :  
PPV [DH]:





**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

valable 3 mois

Le 26.12.2023

# DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

**Je soussigné :**

Dr. AMMOUI Marouane  
in des Urgences

Certifie que Mlle, Mme, M. : *Yves M. de*

Reabet

## Nécessité

#### **Nécessitant un traitement d'une durée de :**

Tamm and SO (85) age: 1 yr (i - 6 m)

**Dont ci-joint ordonnance :**

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : [www.mupras.com](http://www.mupras.com) // mail : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com) // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18  
Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca